



## Fiche synthétique de présentation du Pôle Outre Mer



### POLE OUTRE MER NATATION (POM)

Créé en 2006, l'objectif de cette structure est l'accession future des sportifs au Pôle Espoir.

<b>Coordonnateur</b>	Roland MONJO
<b>Responsables technique</b>	Didier ICHECK et Nicolas JACQUOT
<b>Entraîneurs</b>	Nicolas JACQUOT
<b>Niveau Sportif</b>	les nageurs sont admis suite à un test et/ou aux résultats sportifs de la saison en cours. Les résultats scolaires et leur motivation ainsi que celle de leur famille représentent également un facteur essentiel.
<b>Effectif</b>	Effectif global de 12 nageurs maximum. Benjamins 1 ou 2 (nageurs âgés de 11 à 13 ans) Si le niveau le justifie, maintient ou intégration possible de minime 1 en vue d'un passage au PE.
<b>Moyens matériels</b>	<u>bassin de 25 m du CREPS</u> Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 5h15 à 7h15 / lundi et mardi soir de 17h00 à 19h00. Possibilité d'un entraînement le samedi. En début de saison, samedi matin consacré à la préparation physique générale.
<b>Volume horaire d'entraînement</b>	Minimum de 6 entraînements par semaine en POM et 2 à 4 entraînements par semaine en club en fonction de la catégorie.
<b>Suivi médical</b>	Suivi médical et psychologique des sportifs assuré par le CREPS Antilles Guyane.
<b>Scolarité</b>	Pour les élèves de 4 <sup>ème</sup> et après, possibilité de demander une intégration à la Cité d'Excellence Sportive. Contrairement au Pôle Espoir, cette demande n'est pas obligatoire et les nageurs du POM ne sont pas prioritaires dans l'établissement scolaire. ATTENTION : Pour les minimes 1 en POM, même s'ils sont dans la Cité d'Excellence Sportive du CREPS, ils devront quitter l'établissement la saison suivante si leur niveau sportif ne permet pas le passage en Pôle Espoir.
<b>Frais techniques liés au Pôle Outre Mer</b>	551 € l'année Pour les demi-pensionnaires dans l'établissement scolaire : 8,10€ maximum par jour (petit déjeuner, déjeuner et goûter) avec prix dégressif en fonction des revenus. En 2012/2013, prix basé sur 180 jours de scolarité soit environ 1500€ l'année.

*L'accès au Pôle Outre Mer se fait pour une durée comprise entre 2 et 3 ans (sauf les minimes 1 qui intègrent la structure POM pour 1 an). Bien que l'objectif soit une intégration en Pôle Espoir seulement 1 à 2 sportifs peuvent intégrer la structure chaque saison. Il n'y a donc aucune garantie de maintien en structure sportive, y compris dans l'établissement scolaire pour ceux en âge d'y accéder.*

#### Horaires d'entraînements

*Ces données sont prévisionnelles et sont susceptibles d'être modifiées.*

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Natation	5h15 à 7h10	5h15 à 7h10	club	5h15 à 7h10	5h15 à 7h10	club	
Natation	17h00 à 19h00	17h00 à 19h00	club	club	club	club	



Séances CREPS



Séances clubs